

Amériques

AVANT-PROPOS

En 2018, les Amériques ont été confrontées à une situation de déplacement d'une complexité sans précédent et d'une ampleur inégalée depuis des décennies. À la fin de l'année, la région comptait plus de 12,8 millions de personnes relevant de la compétence du HCR, dont environ 432 000 nouveaux demandeurs d'asile et plus de 140 000 nouveaux déplacés internes. La dégradation de la situation en République bolivarienne du Venezuela a provoqué, à elle seule, la fuite de près de 3 millions de Vénézuéliens dans d'autres pays d'Amérique latine, aux Caraïbes et au-delà de la région. Cette situation a eu un impact considérable sur les capacités d'asile régionales, car plus de la moitié des demandes d'asile déposées par des Vénézuéliens à travers le monde ont été soumises en 2018. Ces caractéristiques, associées à l'augmentation des déplacements en provenance et à l'intérieur du Nord de l'Amérique centrale, où des milliers de personnes, dont des femmes, des enfants et des personnes LGBTI, ont été prises pour cibles par des organisations criminelles, ont accru les besoins de protection par rapport à 2017.

Les Vénézuéliens ont fui leur pays au rythme de 5 000 personnes par jour, car les services de base, comme la santé et l'éducation, n'étaient plus assurés, les activités commerciales essentielles étaient interrompues et des pénuries alimentaires sont survenues. La plupart des Vénézuéliens se sont rendus en Colombie, un pays qui faisait également face à une situation de déplacement interne, avec quelque 7,8 millions de personnes déplacées internes sur le territoire. Le Nord de l'Amérique centrale a connu des violences généralisées, perpétrées par des gangs et des organisations criminelles qui utilisaient le déplacement comme moyen de contrôle territorial. Des milliers de personnes en quête de protection et d'asile, provenant principalement

Des réfugiés et des migrants vénézuéliens traversent le pont Simon Bolivar, un des sept points d'entrée légaux sur la frontière entre la Colombie et la République bolivarienne du Venezuela, et également le point d'entrée le plus fréquenté. Plus de 30 000 personnes traversent chaque jour le pont pour se rendre en Colombie.

© HCR/Agencia France Modula

d'El Salvador et du Honduras, ont pris la route du nord au sein de « caravanes » organisées qui se dirigeaient vers le Mexique et les États-Unis d'Amérique. Alors que la situation politique ne cessait d'empirer au Nicaragua, des milliers de personnes se sont enfuies à l'étranger pour se mettre en sécurité et ont fait état de détentions arbitraires, de rafles et de violations des droits de l'homme.

Les États ont de plus en plus institutionnalisé leurs dispositifs de gestion des réfugiés et de l'asile, conformément aux principes de protection internationaux et régionaux. Les demandes d'asile ont considérablement augmenté dans la région. Toutefois, le nombre de demandes d'asile ne correspond pas au nombre de personnes qui ont besoin de protection internationale et reste extrêmement limité par rapport aux autres modalités de séjour légales qui ont été mises en place par le biais des cadres nationaux et régionaux pour répondre rapidement à ces afflux. Si certaines de ces mesures ont assuré temporairement l'accès d'environ 1 million de Vénézuéliens aux services essentiels, elles ne comportaient pas nécessairement de garanties de protection contre les renvois et ne prévoyaient pas toujours l'accès à l'hébergement, à la santé, à l'éducation et à l'emploi, la liberté de circulation et le regroupement familial, entre autres.

Si les pays de la région ont généreusement continué de pratiquer une politique de la porte ouverte, leurs capacités d'accueil étaient débordées. Plus d'un million de demandeurs d'asile attendaient une réponse à la fin de l'année 2018. L'augmentation du nombre de requêtes d'asile, associée aux difficultés qu'avaient les États à instruire ces demandes avec efficacité et rapidité, du fait de limitations importantes dans leurs capacités, a mis en évidence la nécessité d'améliorer les systèmes d'enregistrement et de gestion des cas. Des signes croissants de tension ont été observés dans certaines communautés d'accueil, où les arrivées en masse ont aggravé les situations existantes d'exclusion économique et de montée des inégalités. Le HCR a donc redoublé ses efforts

pour contrer les attitudes discriminatoires et xénophobes croissantes à l'égard des demandeurs d'asile au sein des communautés.

Dans un environnement aussi difficile et complexe, le HCR a travaillé avec d'autres agences pour répondre aux besoins humanitaires pressants et pour compléter les efforts des principaux gouvernements d'accueil. Des processus initiés par des pays, comme la « Déclaration de Quito sur la mobilité humaine des citoyens vénézuéliens dans la région » adoptée en 2018 et le plan d'action en résultant, ont été des étapes importantes, qui ont harmonisé les politiques et les pratiques des États, intensifié et coordonné la réponse humanitaire, et amélioré l'accès des réfugiés et des migrants originaires de la République bolivarienne du Venezuela, ainsi que l'exercice de leurs droits.

Le Belize, le Costa Rica, le Guatemala, le Honduras, le Mexique et le Panama ont travaillé conjointement à la mise en œuvre du Cadre d'action global pour les réfugiés en Amérique centrale et au Mexique (MIRPS en espagnol), afin d'encourager la coopération régionale entre les pays d'origine, de transit et de destination et de renforcer le partage des responsabilités relatives à la prévention, à la protection et aux solutions. Le MIRPS a favorisé une approche inclusive, encourageant les parties prenantes à travailler avec les acteurs du développement à l'élaboration d'une stratégie commune pour s'attaquer aux causes profondes du déplacement, notamment à la violence structurelle qui règne dans la sous-région.

Renata Dubini

Directrice du Bureau régional du HCR pour les Amériques

TOTAL DU PERSONNEL AUX AMÉRIQUES*: 1 245

37% HOMMES

63% FEMMES

57 SITES

1% BASÉ DANS DES LIEUX D'AFFECTATION DIFFICILES

*y compris 520 personnels affiliés.

Chiffres-clés et réalisations aux Amériques

Réinstallation

Les Amériques sont la **2^{ème} région de destination** des personnes réinstallées. Les 2 principaux pays de réinstallation dans le monde sont aux Amériques.



Personnes réinstallées aux Amériques en 2018

24 827 ↓ **26%** comparé à 2017

45% des personnes réinstallées dans le monde sont allées aux Amériques

Les 2 principaux pays de réinstallation des Amériques

1 États Unis d'Amérique 17 112

2 Canada 7 704

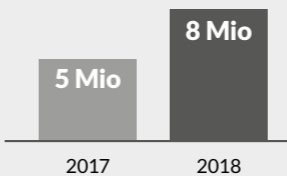
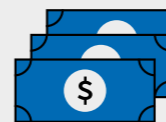
Enregistrement biométrique



66 689 personnes biométriquement enregistrées fin 2018

1% du total des personnes biométriquement enregistrées

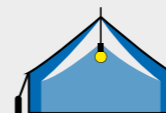
Aides en espèces



Variation
↑ **3 Millions de dollars** ↑ **60%**

Réfugiés vivant dans/hors des camps

(données au 31 décembre 2018)

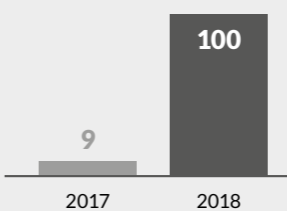


Réfugiés*	% d'hébergement connu	% vivant en hébergement privé**	% vivant dans des camps ou sites assimilés
643 300	95,3%	100%	0%

* comprend les réfugiés et des personnes dans des situations similaires à celles des réfugiés
** par rapport au nombre total de réfugiés et assimilés

Déploiements d'urgence

(HCR et partenaires de réserve)



Partenaires et budgets alloués

Millions de dollars

40,5 millions de dollars alloués à 171 partenaires (représentant 30% des dépenses régionales)



PRINCIPALES SITUATIONS AUX AMÉRIQUES EN 2018



VENEZUELA

L'exode en provenance de la République bolivarienne du Venezuela est sans équivalent dans l'histoire récente de la région. Les Vénézuéliens ont fui leur pays au rythme moyen de 5 000 personnes par jour. Plus de 460 000 demandes d'asile ont été déposées par des Vénézuéliens à travers le monde, dont plus de la moitié en 2018.

Plus de **3 millions**
Près d'**1 million**
avec un statut régulier



COLOMBIE

Alors que l'application de l'accord de paix restait difficile, les déplacements forcés, les restrictions à la liberté de mouvement, touchant des populations de plus en plus vulnérables, et les attaques contre les responsables communautaires se sont poursuivies. Faisant face à ses propres problèmes de déplacement interne, la Colombie est également le principal pays d'accueil des Vénézuéliens qui se déplacent.

7,8 millions
1,1 million en Colombie



NORD DE L'AMÉRIQUE CENTRALE

Les activités des organisations criminelles, des cartels de la drogue et des gangs urbains, associées au manque de moyens des pouvoirs publics pour assurer la protection et fournir des services essentiels, ont contribué à l'escalade de la violence, forçant les gens à fuir leur pays.

70 625
282 899 demandeurs d'asile
245 500



NICARAGUA

Des tensions politiques et sociales ont déclenché plusieurs épisodes de violence au Nicaragua en avril 2018 et entraîné des afflux importants, principalement au Costa Rica, mais aussi dans le Nord de l'Amérique centrale et au Panama.

32 269

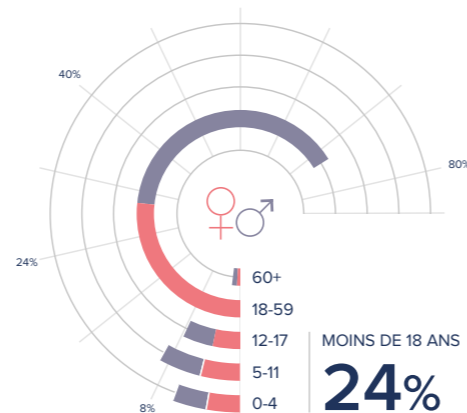
12,8 millions

DE PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR AUX AMÉRIQUES

RÉFUGIÉS	643 000
DEMANDEURS D'ASILE	1,3 million
RÉFUGIÉS RAPATRIÉS	24 000
DÉPLACÉS INTERNES	8 millions
APATRIDES	7 000
AUTRES PERSONNES	209 000
VÉNÉZUÉLIENS DÉPLACÉS À L'ÉTRANGER*	2,6 millions

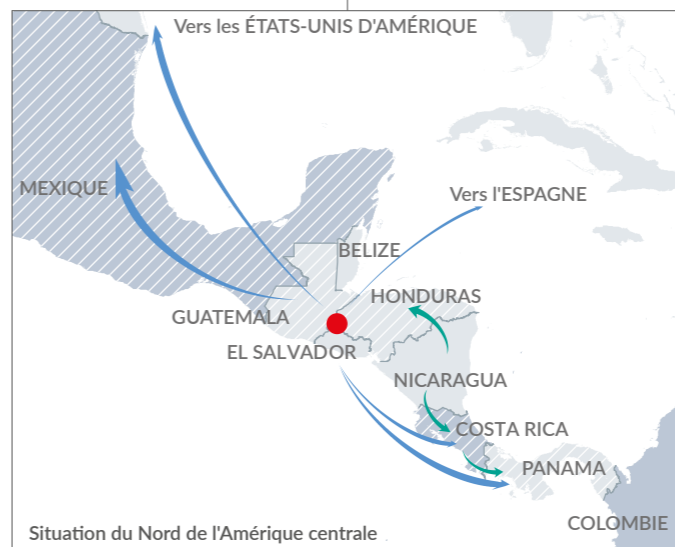
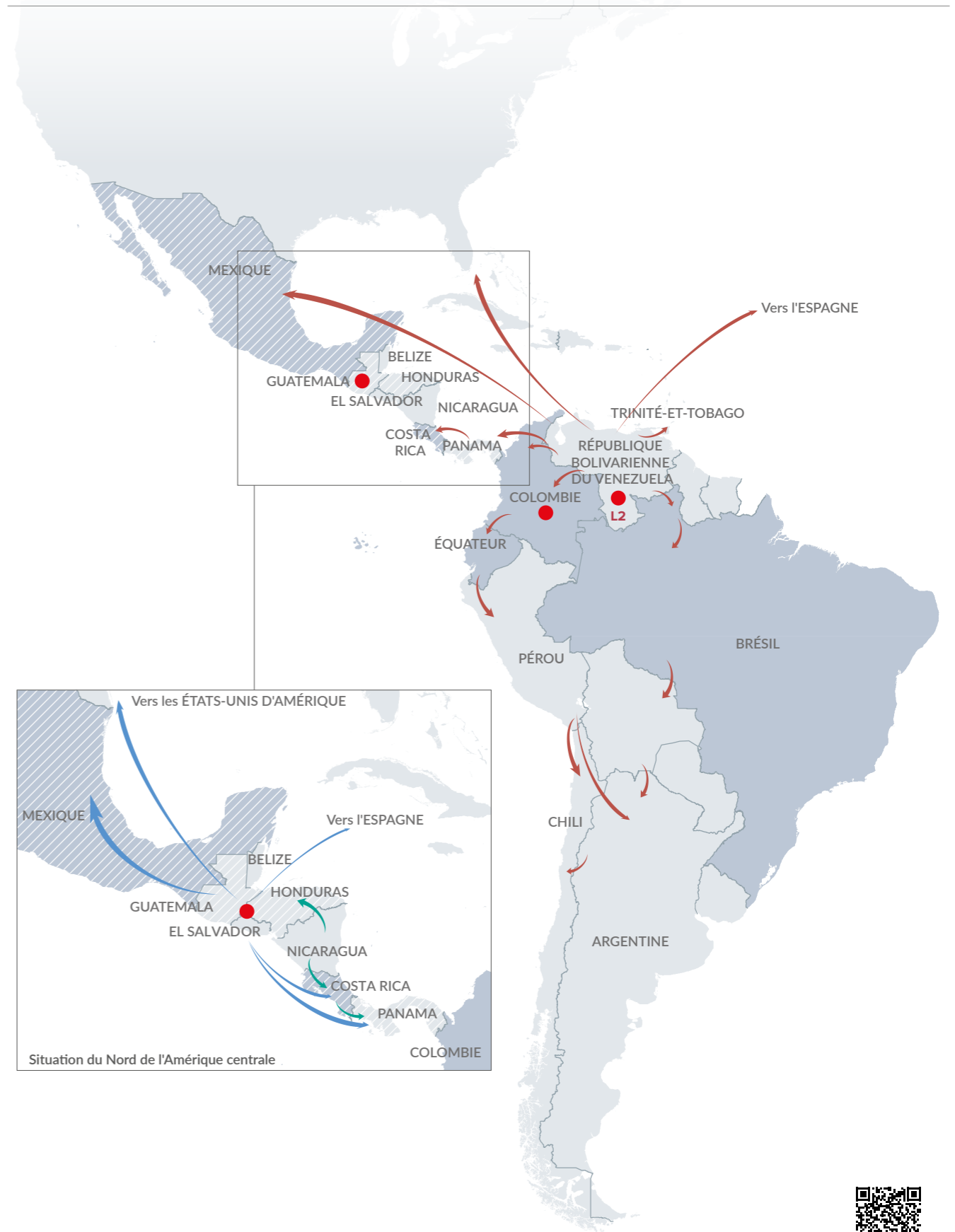
* Voir note ⁽⁶⁾ de bas de page sur la carte mondiale des personnes relevant de la compétence du HCR

RÉPARTITION PAR ÂGE ET GENRE DES RÉFUGIÉS ET DEMANDEURS D'ASILE



Situation	Réfugiés	Vénézuéliens à l'étranger	Tendence à la baisse par rapport à 2017
Pays mettant en oeuvre le MIRPS	Déplacés internes	Demandeurs d'asile	Tendence à la hausse par rapport à 2017
Pays mettant en oeuvre une stratégie MYMP	Vénézuéliens avec un statut régulier	Niveau d'urgence	
Flux vénézuélien	Flux nicaraguayen	Flux du Nord de l'Amérique centrale	

Les Amériques ont été confrontées à une crise de déplacement d'une ampleur sans précédent depuis des décennies. Fin 2018, plus de 12,8 millions de personnes relevaient de la compétence du HCR. Un million de demandes d'asile, sur 1,5 million de requêtes déposées, étaient en attente à la fin de l'année. Près de 140 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur pays au cours de la seule année 2018.



(en anglais)

RÉALISATIONS ET IMPACT

Sauvegarder les droits fondamentaux

Lire les 100 Points de Brasilia.



(en anglais)

En février 2018, des pays de la région ont adopté les « 100 Points de Brasilia », lors de la première évaluation triennale de la « Déclaration et du Plan d'action du Brésil » signés en 2014. Le document répertorie cent des meilleures pratiques observées en matière de protection des demandeurs d'asile, réfugiés, rapatriés, déplacés et apatrides et de recherche de solutions à leur situation. Il représente également une contribution importante des États d'Amérique latine et des Caraïbes au Pacte mondial sur les réfugiés.

Accès à l'asile et conditions d'accueil acceptables

Bien que certains États aient adopté des mesures restrictives – dont l'expulsion et le refus d'accès au territoire – la plupart des gouvernements de la région ont fait preuve d'une solidarité remarquable à l'égard des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants, en leur accordant l'accès au territoire, à la protection et à l'assistance. Les critères plus larges fixés dans la Déclaration de Carthagène pour définir le statut de réfugié – et intégrés dans la législation nationale de 15 États de la région – ont ajouté une protection supplémentaire pour les demandeurs d'asile vénézuéliens, qui sont éligibles en vertu de ces critères, notamment à travers une reconnaissance collective du statut de réfugié. Le HCR a aidé et encouragé les États à adopter des dispositifs orientés sur la protection pour permettre le séjour légal des Vénézuéliens, ainsi que l'accès aux procédures d'asile.

Comme les procédures de détermination du statut de réfugié d'un grand nombre d'États

ne parvenaient pas à apporter des réponses de protection satisfaisantes dans un délai approprié, le HCR est intervenu pour aider les États à élaborer des procédures simplifiées et accélérées, de manière à accroître l'efficacité des régimes d'asile. Il s'agissait notamment de renforcer les capacités d'enregistrement, de gestion des données et de délivrance de documents afin d'assurer l'harmonisation régionale des activités et d'éviter des différences de traitement susceptibles de donner lieu à des mouvements secondaires.

Ce soutien a principalement été accordé dans le cadre de « l'Initiative d'assurance qualité », qui s'étend progressivement. Le HCR a facilité la deuxième table ronde régionale de l'Initiative, offrant aux autorités d'asile régionales l'opportunité d'échanger et de partager des informations sur les procédures d'asile existantes et sur les moyens d'instruire avec plus d'efficacité le grand nombre de demandes soumises par des Vénézuéliens, ainsi que par des Guatémaltèques, des Honduriens, des Nicaraguayens et des Salvadoriens. Le Belize et le Paraguay ont rejoint l'Initiative et d'autres États se sont dits intéressés par une adhésion.

Le plan de réponse régional du HCR pour la situation nicaraguayenne était également orienté sur le renforcement des capacités d'accueil au Costa Rica, ainsi qu'en El Salvador et au Honduras. Au Costa Rica, où la majorité des demandes d'asile nicaraguayennes ont été déposées, l'organisation a soutenu l'admission sur le territoire, amélioré les conditions d'accueil ainsi que les processus de détermination du statut de réfugié, et renforcé les interventions en espèces. Ces interventions ont été intensifiées au Nicaragua, où le HCR a resserré sa coopération avec le Conseil des Églises protestantes pour aider plus de 800 réfugiés et demandeurs d'asile centraméricains.

Résoudre les situations d'apatridie

En 2018, l'élimination de l'apatridie aux Amériques a progressé, avec l'adhésion du Chili et d'Haïti aux conventions sur l'apatridie. Trois ans après l'adoption du Plan d'action du Brésil, les pays ont évalué les défis rencontrés dans sa mise en œuvre et les progrès réalisés : ainsi, plusieurs États ont pris des mesures juridiques pour prévenir l'apatridie dans les systèmes nationaux et pour faciliter la naturalisation.

Le Costa Rica a été le premier pays de la région à accorder la citoyenneté à un

migrant apatride dans le cadre d'une procédure simplifiée, après avoir adopté un règlement facilitant la naturalisation. En République dominicaine, le HCR a salué les mesures prises par les autorités pour faciliter la naturalisation des individus nés dans le pays de deux parents migrants. Le Panama a approuvé la mise en place d'une procédure de détermination du statut d'apatride, tout comme le Paraguay, qui a également approuvé un projet de loi visant à faciliter l'accès à la naturalisation.

En 2018, le **Chili** et **Haïti** ont adhéré aux Conventions de 1954 et de 1961 sur le statut des apatrides et sur la réduction des cas d'apatridie.



Une conférence TEDx attire l'attention sur le droit à la nationalité

La militante Maha Mamo, née au Liban en 1988 et apatride jusqu'à ce qu'elle obtienne la nationalité brésilienne en 2018, comptait parmi les intervenants à la conférence TEDxPlaceDesNationsWomen, qui a été organisée à Genève sur le thème de l'émancipation, notamment féminine, et de l'égalité des genres.

« Nous devons changer les dispositions légales discriminatoires. Aujourd'hui je suis brésilienne. Aujourd'hui j'ai ma place. Et tout le monde a le droit d'avoir sa place. »

— Maha Mamo, militante pour le droit à la nationalité.



© HCR/Susan Hopper



Répondre au déplacement interne dans les Amériques

En Colombie, les agissements des groupes armés ont donné lieu à des déplacements nouveaux et récurrents, et restreint la liberté de circulation tout au long de l'année 2018. Le HCR a concentré sa présence dans les régions situées à proximité des frontières équatorienne et vénézuélienne, ainsi que le long de la côte pacifique, où le nombre de déplacés et d'atteintes aux droits de l'homme était élevé. Au cours de la seule année 2018, plus de 138 000 personnes ont été déplacées et plus de 430 défenseurs des droits de l'homme tués.

Le HCR a plaidé en faveur de la mise en œuvre d'un cadre juridique solide et de solutions durables pour les 7,8 millions de déplacés internes au moyen de la loi sur les victimes et la restitution des terres.

La situation d'insécurité observée à la frontière entre la Colombie et l'Équateur, associée à l'instabilité qui a suivi le processus de démobilisation, a accru l'afflux de réfugiés en Équateur. La propagation de l'insécurité à l'Équateur a déclenché des déplacements internes dans ce pays. Du fait de possibilités restreintes en matière d'éducation, de loisirs et de moyens de subsistance, le recrutement de jeunes en vue de les impliquer dans des activités illicites, a constitué une préoccupation majeure. Le HCR a travaillé avec le Gouvernement équatorien afin de lui donner les moyens de renforcer sa réponse et a dispensé une formation sur l'identification et l'orientation des personnes vulnérables.

Apporter une aide vitale

Le HCR a mis en œuvre des programmes destinés à apporter une aide vitale avec plus de 140 partenaires, dans un esprit de solidarité, de partage et de soutien mutuel conforme au Pacte mondial sur les réfugiés. La coordination inter-agences entre le HCR et l'OIM a joué un rôle clé dans la réponse pour les réfugiés et les migrants vénézuéliens. Le partenariat avec d'autres agences, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que la coordination et la complémentarité au niveau régional, ont été renforcés afin d'inclure les réfugiés et les demandeurs d'asile dans les activités entreprises par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue de réaliser les objectifs de développement durable (ODD).

La Plateforme régionale de coordination inter-agences a été mise en place pour guider la réponse stratégique régionale à la situation vénézuélienne et pour soutenir la coordination, la planification, la réponse

opérationnelle, la mobilisation des ressources, ainsi que les initiatives de gestion de l'information et de communication au niveau national.

En décembre 2018, les 95 partenaires réunis au sein de la plateforme ont lancé le Plan de réponse régional pour les réfugiés et les migrants vénézuéliens (RMRP). Ce plan vise à répondre aux besoins de la population de manière intégrée et globale, en complétant les efforts nationaux et régionaux par des interventions humanitaires essentielles, conformes aux priorités des gouvernements. En complément de ces efforts, huit États — l'Argentine, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay — ont adopté un plan d'action fondé sur la « Déclaration de Quito » et appelé le Représentant spécial conjoint du HCR et de l'OIM à les aider à mettre en œuvre les engagements pris dans le contexte du « Processus de Quito ».

Le HCR a aidé les gouvernements à répondre aux besoins des Vénézuéliens en aménageant des sites et en fournissant des abris sécurisés, ainsi qu'en offrant une aide juridique et des conseils sur l'accès au statut de réfugié et aux autres formes de séjour légal, conformément aux objectifs du RMRP. Une assistance technique a également été apportée pour assurer une coordination efficace : des plans de réponse locaux ont notamment été préparés, par exemple pour la mise en place de parcours de soins avec des hôpitaux de Lima (Pérou) et la construction d'un centre de soins primaires à Cucuta (Colombie).

Conformément au programme Frontières solidaires du Plan d'action du Brésil, le HCR a ouvert de nouveaux bureaux et renforcé les bureaux existants dans les zones frontalières situées sur les itinéraires des Vénézuéliens. L'organisation a également renforcé sa présence dans diverses zones frontalières à travers la région, pour améliorer les conditions d'accueil et répondre aux besoins essentiels des réfugiés vénézuéliens et des autres personnes relevant de sa compétence. Dans l'ensemble de la région, le HCR a fourni une aide humanitaire essentielle, distribuant de l'eau potable, des trousseaux d'hygiène, y compris féminine, des couvertures et des vivres aux principaux postes-frontières. En République bolivarienne du Venezuela, l'organisation a exécuté des activités similaires, en accord avec la « Stratégie d'intensification » des Nations Unies dans le pays.

En complément de l'assistance directe, le HCR a développé son recours aux aides en espèces et fourni 8 millions de dollars d'allocations, principalement inconditionnelles. Au Mexique, l'organisation a distribué environ 2,5 millions de dollars d'aides en espèces, soit près du double du montant distribué en 2017 : plus de 3 200 familles vulnérables ont reçu des cartes prépayées rechargeables avec lesquelles elles ont pu subvenir à leurs besoins en hébergement, eau et hygiène, alimentation et habillement. Ceci a facilité la

création de moyens de subsistance et réduit les risques de protection résultant des mécanismes d'adaptation négatifs. L'assistance en espèces a également été augmentée en Argentine, au Brésil, en Colombie, au Costa Rica, en Équateur, au Panama, au Pérou et à Trinité-et-Tobago pour répondre aux besoins d'un nombre croissant de Vénézuéliens déplacés.

Tout en répondant aux besoins les plus pressants, le HCR a commencé à rechercher de possibles solutions dès le début de la situation vénézuélienne. Par exemple, l'organisation a facilité la relocalisation volontaire de plus de 4 000 Vénézuéliens, qui ont été transférés des zones frontalières du Brésil vers des villes offrant davantage de services et de possibilités d'emplois, dans le cadre d'une stratégie d'intégration socioéconomique.

Conformément au MIRPS, le HCR a répondu aux mouvements mixtes dans le Nord de l'Amérique centrale, appuyant plus de 70 alliances stratégiques et impliquant plus de 47 acteurs du développement et 10 initiatives du secteur privé. Ces partenariats ont donné lieu à des réalisations marquantes, comme la décentralisation des systèmes d'asile aux postes frontaliers, l'ouverture et le renforcement de centres d'hébergement et d'autres lieux sécurisés ainsi que de nombreuses initiatives de soutien à l'intégration locale, comme des cours de langue, la délivrance de permis de travail et des formations professionnelles pour les demandeurs d'asile et les réfugiés. En 2018, 94 000 personnes ont bénéficié d'une assistance à travers les réseaux de protection et de lieux sécurisés et plus de 18 200 foyers ont reçu des aides en espèces (en particulier dans les villes du Nord de l'Amérique centrale).

La Plateforme
régionale
de coordination
inter-agences



(en anglais)

Prévenir les violences sexuelles et de genre aux Amériques et y répondre

Les violences sexuelles et de genre, les problèmes de protection de l'enfance et les risques liés à l'exploitation sont restés des caractéristiques marquantes des déplacements aux Amériques. Les violences conjugales, les féminicides, l'exploitation, le recrutement des enfants et la séparation des familles suscitaient la plus vive inquiétude et touchaient de manière disproportionnée les femmes, les jeunes filles et les personnes ayant une orientation sexuelle ou une identité de genre différente. Cependant, du fait du nombre élevé de déplacements et de la forte mobilité humaine, les acteurs de protection ont souvent eu des difficultés à fournir rapidement des services adaptés aux plus vulnérables.

Pour répondre aux besoins particuliers des personnes ayant subi des violences sexuelles et de genre, le HCR a mis en place un réseau régional de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et a encouragé la coordination et l'harmonisation des prestations de services tout au long du cycle du déplacement dans les Amériques. Les pays impactés par la situation vénézuélienne et l'augmentation des flux migratoires mixtes en direction du nord du continent ont été considérés prioritaires.

« J'estime que je suis une survivante, car j'ai tourné la page. »

— Leonor, déplacée colombienne, victime de violences sexuelles et de genre



Lire son histoire

Le HCR a également lancé des principes directeurs sur les procédures de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant, qui seront déployés dans la région en 2019. Deux projets spécifiques sur l'éducation et la protection des enfants en déplacement ont été exécutés dans le cadre du MIRPS au Guatemala et au Mexique. Lors du deuxième atelier annuel du réseau régional de lieux sécurisés (RSSN), un document sur les enseignements tirés et les outils a été lancé. Outre les membres existants (Chili, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Mexique, Pérou et la République bolivarienne du Venezuela), des participants originaires d'autres pays, tels que le Brésil, El Salvador, l'Équateur et les États-Unis d'Amérique, ont pris des mesures pour rejoindre le RSSN.

Deux ateliers binationaux du RSSN ont été organisés en Colombie et au Mexique. De plus, le HCR s'est associé au Centre des droits de l'homme de la Faculté de droit de Berkeley pour publier un rapport sur la difficulté de relater des violences sexuelles et de genre et sur les moyens de faciliter l'accès, en toute sécurité, des victimes à des services de protection d'urgence.



(en anglais)



Assurer un avenir meilleur

Solutions globales

Le HCR a soutenu le rôle moteur joué par les États du MIRPS, aux côtés d'autres partenaires stratégiques comme l'Organisation des États américains, et a encouragé d'autres États à participer en apportant un appui politique ou financier. Le MIRPS a mobilisé des institutions financières comme la Banque interaméricaine de développement, et a suscité des synergies avec le Plan de développement global dirigé par le Mexique et les pays du Nord de l'Amérique centrale, qui bénéficie de l'appui de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Le Gouvernement du Mexique a pris des mesures pour inclure les réfugiés et les demandeurs d'asile dans l'Agenda 2030 et dans le mécanisme d'Examen national volontaire pour 2018, qui évalue la progression des États en direction des ODD. Le rapport de l'Examen national volontaire a également décrit comment les réfugiés et les demandeurs d'asile pouvaient contribuer à la réalisation des ODD.

En s'appuyant sur le succès d'une initiative bien établie d'appui à l'intégration locale au Mexique, le HCR et ses partenaires ont offert des services d'aide à l'insertion professionnelle, ainsi qu'un soutien psychosocial et juridique aux réfugiés qui ont été relocalisés du sud du Mexique vers des zones d'intégration locale, situées dans les États de Coahuila et de Jalisco, où beaucoup ont été employés dans l'industrie locale.

Le HCR et ses partenaires ont également organisé un atelier sur l'emploi et le droit du travail au profit de près de 600 personnes. Plus de 200 personnes ont bénéficié de services de placement grâce à un réseau d'employeurs du secteur privé à Mexico. Plus de 300 personnes ont bénéficié d'une formation, d'un mentorat et d'autres formes d'appui aux moyens de subsistance.

Le Costa Rica a également progressé dans l'intégration locale, au moyen d'initiatives comme le « label qualité » du programme Vivre l'intégration, axé sur le renforcement des moyens de subsistance. Le Gouvernement a publié des directives pour l'inscription des réfugiés dans l'éducation nationale, s'est attaqué aux obstacles à l'égalité d'accès à l'éducation et a recommandé des procédures spécifiques d'inscription, ainsi que de reconnaissance et de validation des études. En Équateur, le « modèle de progression » a fourni des moyens de subsistance et favorisé la protection sociale de quelque 600 familles en 2018 (dont 400 soutenues par le HCR et 200 par les États-Unis d'Amérique). Au Brésil, le programme de relocalisation volontaire des Vénézuéliens, géré par le Gouvernement avec l'appui du HCR et d'autres agences des Nations Unies, a bénéficié à près de 2 000 Vénézuéliens, transférés du Roraima vers les centres d'hébergement de 13 municipalités, situées dans différents États. Une étude récente a montré que 43% des Vénézuéliens relocalisés étaient parvenus à trouver un emploi dans leur nouvelle ville.



Les demandeurs d'asile vénézuéliens renforcent la main d'œuvre au Brésil

Un programme innovant de relocalisation volontaire aide les Vénézuéliens et leurs hôtes à réussir dans des villes comme Sao Paulo et Brasilia.

« C'est formidable de sentir qu'ils nous acceptent et de voir que nous pouvons participer à l'avenir du pays. »

— Rolando, Vénézuélien participant à un programme d'emploi soutenu par le HCR.



© HCR/Victoria Hugueney

Réinstallation

L'année 2018 s'est achevée avec un nombre de départs en réinstallation historiquement bas. Alors que les besoins étaient dramatiquement élevés, seuls 24 827 réfugiés ont trouvé une solution durable par le biais de la réinstallation, principalement aux États-Unis d'Amérique et au Canada, du fait de l'application de critères de sélection particulièrement restrictifs et de la diminution du nombre de places. Dans le même temps, quatre pays du Cône sud — l'Argentine, le Brésil, le Chili et l'Uruguay — ont progressé dans la mise en place de programmes de réinstallation et de parrainage communautaire avec le soutien du mécanisme conjoint d'appui aux pays de réinstallation émergents.

En 2018, 1456 cas ont été soumis aux États-Unis d'Amérique, à l'Australie, au Brésil et à l'Uruguay; sur ce total, 150 individus ont été réinstallés à l'aide du dispositif de transfert aux fins de protection, un mécanisme régional qui facilite les procédures de réinstallation des personnes exposées à des risques graves ou mortels (voir le chapitre *Assurer un avenir meilleur*).

Renforcer les approches participatives et communautaires

Afin de réduire les manifestations de xénophobie à l'égard des Vénézuéliens et de promouvoir la solidarité avec les personnes qui sont obligées de fuir, le HCR et l'OIM, en coopération avec d'autres partenaires des Nations Unies, ont lancé des campagnes de sensibilisation à travers la région, comme « *Somos lo Mismo* » au Panama, « *Tu Causa Es Mi Causa* » au Pérou, « *Países Hermanos* » et « *Somos Panas* »



(en espagnol)

en Colombie. Ces campagnes ont été diffusées à la radio et largement partagées dans des annonces numériques, des publications de masse, la presse indépendante, du publipostage massif, des contenus dans les médias sociaux, ainsi que lors de divers événements, comme des ateliers pour les journalistes ou des initiatives au niveau communautaire. L'innovation a joué un rôle clé dans le renforcement de la protection au moyen d'approches participatives et communautaires. En 2018, le HCR a conçu, testé et mis en service un outil de suivi de protection aux Amériques pour collecter, traiter et analyser des données comparables sur les risques de protection et les besoins

particuliers; ces données ont ensuite servi à orienter les cas individuels et à guider la programmation. L'outil a été adopté en Argentine, au Chili, en Colombie, en Équateur, au Pérou, en République dominicaine et en Uruguay, ainsi que dans d'autres pays du Cône Sud, pour la réponse à la situation vénézuélienne; il a également été adapté en vue d'une utilisation au Mexique et en Amérique centrale. En autorisant la saisie en temps réel des données d'enquête pour gérer les profils et enregistrer les besoins de protection sur une plateforme en ligne (ainsi que le niveau d'accès et de jouissance des droits), l'outil permet de répondre rapidement et de manière adaptée aux risques (voir ci-après).



Exploiter les « big data » pour assurer le suivi de protection dans la situation vénézuélienne

En 2018, avec l'appui de *Global Pulse* ONU, le HCR a lancé un nouveau projet pour améliorer la veille et l'analyse médiatiques à des fins de suivi de protection. Le rapport de veille et d'analyse médiatique pour la situation vénézuélienne a identifié les incidents en lien avec la protection, les profils spécifiques ou les groupes vulnérables (comme les groupes autochtones ou les organisations confessionnelles) qui étaient ciblés et d'autres développements sociopolitiques avant et pendant la crise humanitaire. Le projet relatif aux « big data », ou mégadonnées, a été mis en œuvre par les équipes du HCR chargées de la gestion des informations, de la protection et de l'information et a permis de recueillir et de classer plus de 6 900 coupures de presse, des articles dans les médias et plus d'1,2 million de messages sur les médias sociaux pour améliorer le suivi de protection assuré par le HCR.



(en anglais)

© HCR/Rizau Scempx



INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les financements flexibles sont essentiels pour le HCR, lui permettant de diriger les ressources là où sont les besoins les plus importants, par exemple en fournissant une aide d'assistance et de protection aux Vénézuéliens en transit dans la région.



Conséquences du sous-financement

Le caractère évolutif de la situation vénézuélienne exigeait qu'on réponde avec souplesse aux besoins des personnes qui se déplaçaient. Les besoins essentiels dans des secteurs clés, tels que la protection, l'enregistrement et l'aide d'urgence, ou dans certaines zones géographiques, comme les points de passage des frontières, ont été jugés prioritaires. Du fait de l'insuffisance du financement, le HCR a eu des difficultés à établir ou à maintenir une présence dans certaines régions, à renforcer les réseaux de protection pour assurer l'accès au territoire, et à appuyer l'enregistrement. Dans une telle situation, certains besoins, concernant par exemple l'accès aux services financiers, les moyens de subsistance durables, la santé et l'éducation, n'ont pas été convenablement pris en charge.

Les partenaires du HCR ont assuré 20 à 30% seulement des services destinés aux personnes ayant des besoins particuliers, dont les aides en espèces.

En Colombie, l'arrivée d'un nombre important de réfugiés et de migrants vénézuéliens a nécessité une reprogrammation et une redéfinition des priorités parmi les activités planifiées, ainsi que des ajustements à ces dernières. De ce fait, il a été difficile de continuer à accorder l'attention voulue aux besoins des déplacés internes, en particulier en période d'afflux.

Les besoins non satisfaits en Amérique centrale, en particulier dans les pays du Nord de l'Amérique centrale, ont empêché les opérations de s'étendre pour renforcer le suivi aux frontières, de mettre en place des systèmes de gestion des cas et d'appuyer les espaces sécurisés dans les proportions requises. Le manque de fonds a également empêché l'exécution d'interventions planifiées au titre du MIRPS, comme le renforcement des capacités d'hébergement, de la protection sociale et de l'emploi, de l'accès à l'éducation, ou le renforcement de projets communautaires dans les pays d'origine.

Au Costa Rica et au Mexique, les besoins initiaux non couverts au premier semestre ont nécessité des ajustements au programme, en particulier concernant les aides en espèces et l'intégration, avec des répercussions sur la nature, la quantité et la durée de l'assistance offerte aux personnes relevant de la compétence du HCR.

Budget

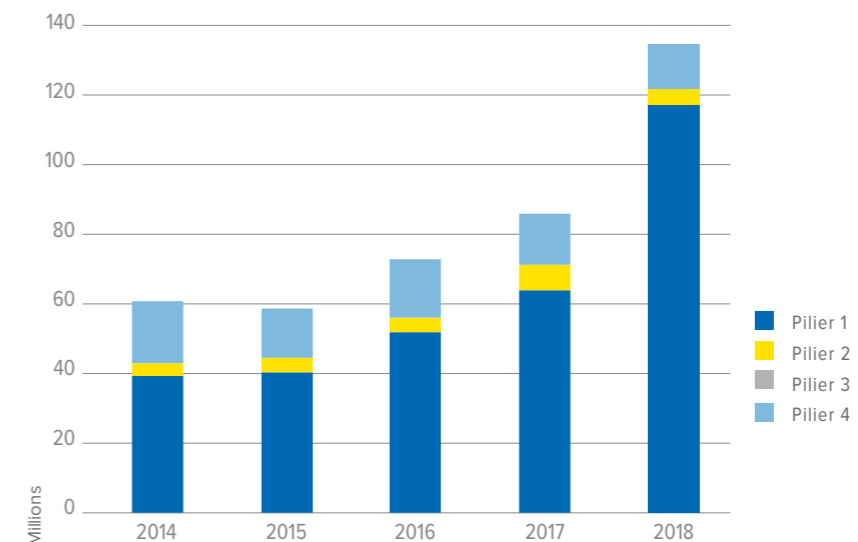
- Budget initial approuvé par le Comité exécutif: **152,5 millions de dollars**.
- Budget final: **205,9 millions de dollars**.
- Augmentation du budget: **53,4 millions / +35%**, principalement due à la prise en charge des besoins essentiels des personnes déplacées dans la situation vénézuélienne, avec une attention particulière aux questions de protection.

Dépenses

SOURCE DE FINANCEMENT DES DÉPENSES		Milliers USD	% de financement des dépenses de la région	% régional par source de financement par rapport au total des dépenses du HCR
Report des années précédentes	Affecté	3 411	3%	2%
	Non affecté	23 087	17%	12%
Contributions volontaires	Affectées	49 854	37%	2%
	Légèrement affectées	35 005	26%	6%
	Non affectées	16 252	12%	5%
	Dons en nature	289	Moins de 1%	1%
Coûts d'appui aux programmes		2 039	2%	1%
Autres revenus		3 742	3%	2%
TOTAL		133 679	100%	3%

- Les dépenses aux Amériques ont représenté **3%** des dépenses globales du HCR.
- **37%** des dépenses ont été financées par des contributions volontaires affectées.
- Les dépenses aux Amériques ont bénéficié de la plus grande part de financement par des contributions volontaires non affectées: **12%**.
- Les contributions volontaires affectées aux Amériques ont augmenté de **68,5 millions de dollars / +162%** par rapport à 2017.

DÉPENSES DANS LES AMÉRIQUES 2014-2018 | USD



BUDGET ET DÉPENSES DANS LES AMÉRIQUES | USD

OPÉRATION		PILIER 1		PILIER 2		PILIER 3		PILIER 4		TOTAL	% SOUS-RÉGIONAL
		Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes	Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes		
AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBES											
Canada	Budget	1 836 756	50 595	-	-	-	-	-	-	1 887 351	
	Dépenses	1 696 763	34 154	-	-	-	-	-	-	1 730 917	
États-Unis d'Amérique - Bureau régional ¹	Budget	23 978 001	7 915 022	-	-	-	-	-	-	31 893 024	
	Dépenses	12 899 215	4 675 327	-	-	-	-	-	-	17 574 542	
SOUS-TOTAL	Budget	25 814 757	7 965 618	-	-	-	-	-	-	33 780 375	16%
	Dépenses	14 595 979	4 709 481	-	-	-	-	-	-	19 305 460	14%
AMÉRIQUE LATINE											
Argentine - Bureau régional ²	Budget	12 731 687	168 745	-	-	-	-	-	-	12 900 432	
	Dépenses	10 512 681	90 475	-	-	-	-	-	-	10 603 157	
Brésil	Budget	15 796 898	175 992	-	-	-	-	-	-	15 972 889	
	Dépenses	12 151 125	167 383	-	-	-	-	-	-	12 318 509	
Colombie	Budget	12 571 882	-	-	21 556 495	-	-	-	-	34 128 378	
	Dépenses	11 029 170	-	-	11 863 357	-	-	-	-	22 892 527	
Costa Rica	Budget	12 085 994	-	-	-	-	-	-	-	12 085 994	
	Dépenses	8 338 937	-	-	-	-	-	-	-	8 338 937	
Costa Rica - Unité juridique régionale	Budget	3 971 018	831 118	-	-	-	-	-	-	4 802 136	
	Dépenses	2 460 465	318 119	-	-	-	-	-	-	2 778 583	
Équateur	Budget	21 343 547	-	-	-	-	-	-	-	21 343 547	
	Dépenses	12 452 143	-	-	-	-	-	-	-	12 452 143	
Mexique	Budget	24 309 789	-	-	-	-	-	-	-	24 309 789	
	Dépenses	16 911 728	-	-	-	-	-	-	-	16 911 728	
Panama - Bureau régional ³	Budget	27 001 119	-	-	-	-	-	-	-	27 001 119	
	Dépenses	19 026 621	-	-	-	-	-	-	-	19 026 621	
Venezuela (République bolivarienne du)	Budget	15 480 616	-	-	-	-	-	-	-	15 480 616	
	Dépenses	6 499 021	-	-	-	-	-	-	-	6 499 021	
Activités sous-régionales ⁴	Budget	4 190 460	-	-	-	-	-	-	-	4 190 460	
	Dépenses	2 551 959	-	-	-	-	-	-	-	2 551 959	
SOUS-TOTAL	Budget	149 483 010	1 175 855	-	21 556 495	-	-	-	-	172 215 360	84%
	Dépenses	101 933 850	575 977	-	11 863 357	-	-	-	-	114 373 184	86%
TOTAL	Budget	175 297 767	9 141 473	-	21 556 495	-	-	-	-	205 995 735	100%
	Dépenses	116 529 829	5 285 458	-	11 863 357	-	-	-	-	133 678 644	100%

¹ Inclut la République dominicaine, Haïti et Trinité-et-Tobago.² Inclut les activités en Argentine et au Pérou.³ Inclut les activités à Bélice, en El Salvador, au Guatemala et au Honduras.⁴ Les activités régionales couvrent toute la région des Amériques.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LES AMÉRIQUES | USD

DONATEUR	PILIER 1		PILIER 2		PILIER 3		PILIER 4		TOUS PILIERS	TOTAL
	Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets pour les déplacés internes	Projets pour les déplacés internes	Projets pour les déplacés internes	Projets pour les déplacés internes	Projets pour les déplacés internes	Projets pour les déplacés internes		
États-Unis d'Amérique	30 025 571	600 000	-	-	-	-	-	-	31 600 000	62 225 571
Allemagne	-	-	-	-	-	-	-	-	7 954 545	7 954 545
Union européenne	6 786 878	599 010	330 247	-	-	-	-	-	7 716 135	7 716 135
Fonds central pour les interventions d'urgence	4 795 941	-	-	-	-	-	-	-	4 795 941	4 795 941
Donateurs privés au Mexique	866 217	-	-	-	-	-	-	3 236 618	4 102 836	4 102 836
Suède	2 206 045	-	-	-	-	-	-	-	2 206 045	2 206 045
Espagne	1 714 286	-	285 714	-	-	-	-	-	2 000 000	2 000 000
Donateurs privés en Espagne	13 169	-	-	-	-	-	-	1 771 653	1 784 822	1 784 822
Danemark	1 712 357	-	-	-	-	-	-	-	1 712 357	1 712 357
Donateurs privés aux États-Unis d'Amérique	1 572 797	-	-	-	-	-	-	32 851	1 605 649	1 605 649
Canada	-	-	-	-	-	-	-	1 571 092	1 571 092	1 571 092
République de Corée	-	-	-	-	1 390 412	-	-	-	1 390 412	1 390 412
Norvège	1 291 921	-	-	-	-	-	-	-	1 291 921	1 291 921
Suisse	717 554	-	508 130	-	-	-	-	-	1 225 684	1 225 684
Donateurs privés en Allemagne	988 537	-	-	-	-	-	-	-	988 537	988 537
Donateurs privés au Brésil	1 441	-	-	-	-	-	-	960 331	961 772	961 772
Japon	941 708	-	-	-	-	-	-	-	941 708	941 708
OIM	922 525	-	-	-	-	-	-	-	922 525	922 525
Donateurs privés au Canada	821	-	-	-	-	-	-	706 749	707 570	707 570
Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix	676 536	-	-	-	-	-	-	-	676 536	676 536
Luxembourg	261 506	-	-	-	-	-	-	366 109	627 615	627 615
Pays-Bas	603 865	-	-	-	-	-	-	-	603 865	603 865
Italie	592 417	-	-	-	-	-	-	-	592 417	592 417
France	500 000	-	-	-	-	-	-	-	500 000	500 000
Donateurs privés en Australie	422 590	-	-	-	-	-	-	-	422 590	422 590
Donateurs privés en Suisse	268 891	-	-	-	-	-	100 000	-	368 891	368 891
Fonds d'affectation spéciale multilatéral post-conflit pour la Colombie (Nations Unies)	-	-	-	-	-	-	311 604	-	311 604	311 604
Donateurs privés en France	284 960	-	-	-	-	-	-	-	284 960	284 960
Donateurs privés au Japon	161 348	-	-	-	-	-	-	-	161 348	161 348
Argentine	-	-	-	-	-	-	-	107 100	107 100	107 100
ONUSIDA	-	-	-	-	-	-	-	44 000	44 000	44 000
Brésil	-	-	-	-	-	-	-	33 235	33 235	33 235
Donateurs privés au niveau mondial	3 914	-	-	-	-	-	-	22 334	26 248	26 248
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	16 182	-	-	-	-	-	-	-	16 182	16 182
Donateurs privés en Thaïlande	7 204	-	-	-	-	-	-	-	7 204	7 204
Donateurs privés en Chine	5 362	-	-	-	-	-	-	41	5 403	5 403
Saint-Siège	5 000	-	-	-	-	-	-	-	5 000	5 000
Donateurs privés au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	3 503	-	-	-	-	-	-	-	3 503	3 503
Donateurs privés en Italie	85	-	-	-	-	-	-	2 250	2 335	2 335
Donateurs privés aux Pays-Bas	1 504	-	-	-	-	-	-	-	1 504	1 504
TOTAL*	58 372 635	1 199 010	2 926 107	48 408 909	110 906 661	-	-	-	-	-

*Notes:

¹ Les contributions incluent 7% de coûts d'appui aux programmes.² Inclut 55 560 dollars reçus en 2017 pour des activités dont la mise en œuvre était prévue pour 2018 et ne comprend pas 1,8 million de dollars reçus en 2018 pour une mise en œuvre prévue en 2019 et au-delà.³ Inclut les contributions globales affectées aux situations du Nord de l'Amérique centrale et du Venezuela.